



Le Maire de DRUELLE BALSAC

DRUELLE, le 26 novembre 2024

Objet : Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Jeudi 05 décembre 2024 à 20h30, salle du Conseil Municipal
Mairie - 2 rue du Stade**

Ordre du jour :

- 01- Rodez Agglomération : Débat sur le Projet d'Aménagement de développement durables (PADD)
- 02- 02 Rodez Agglomération : Opération façades validation du règlement et des modalités financières
- 03- Budget primitif : décision modificative n°2/2024
- 04- Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- 05- Protection sociale complémentaire : modalités de mise en œuvre de la participation financière
- 06- Avenant n°1 convention de partenariat entre Rodez Agglomération/commune Druelle Balsac dans le cadre de l'adhésion au SIG du SMICA.
- 07- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire, Patrick GAYRARD



NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales : « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »

POUVOIR (Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

JE SOUSSIGNE.....

AGISSANT EN QUALITE DE.....

EMPECHE(E) D'ASSISTER A.....

QUI SE TIENDRA LE

DONNE POUVOIR POUR ME REPRESENTER, EMETTRE TOUT VOTE ET SIGNER TOUT DOCUMENT A

Signature : Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Fait à Le.....